LE RÉSEAU DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Comité 21

dépêche spéciale

Paris, le 20 novembre 2009

Grand emprunt : quatre adhérents témoignent

La Commission sur le grand emprunt vient de remettre son rapport au Président de la République, Nicolas Sarkozy. Quatre adhérents du Comité 21, membres de cette Commission, dont Alain Juppé, co-président, nous livrent leur analyse sur les orientations retenues.
Télécharger le rapport

Alain Juppé, ancien Premier ministre, maire de Bordeaux, co-président de la Commission du grand emprunt

Dans quelle mesure les conclusions de la Commission que vous avez co-présidée s'inscrivent-elles en rupture ou en continuité du modèle actuel de croissance ?

Plutôt que de rupture, je préfère parler de transition. Avec la mondialisation de l'économie, l'urbanisation massive, les conséquences du changement climatique comme de l'évolution démographique et le renouvellement des technologies, notre modèle de développement est à la veille d'une mutation aussi radicale qu'à la veille de la révolution industrielle. La croissance d'aujourd'hui doit suivre d'autres chemins et se fonder sur de nouveaux supports : l'économie de la connaissance et l'économie verte.

Le principal objectif de la Commission est, en soutenant un effort de recherche de mise au point et de diffusion de nouvelles technologies sans précédent, de permettre à la France d'accélérer la transition vers un nouveau modèle de développement, un modèle de développement plus durable et plus innovant.

Les sept axes prioritaires que nous avons retenus en découlent directement :

1 - Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (16 Md€).
2 - Favoriser le développement de PME innovantes (2 Md€).
3 - Accélérer le développement des sciences du vivant (2 Md€), dans la recherche bio-médicale et, notamment, les bio-technologies blanches (utilisations de la bio-masse) et vertes (production et transformation agricoles, chimie verte).
4 - Développer les énergies décarbonées et l'efficacité dans la gestion des ressources (3,5 Md€) permettant à la France d'atteindre les objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre fixés par le Grenelle de l'environnement.

5 - Faire émerger la ville de demain (4,5 Md€), en accélérant les programmes d'isolation thermique des logements sociaux et en développant des métropoles durables.
6 - Inventer la mobilité du futur (3 Md€) en soutenant le développement de nouvelles technologies dans tous les domaines des véhicules du futur (batteries, véhicules intelligents, matériaux, éco-conception…), de l'aéronautique et de l'espace.
7 - Investir dans la société numérique (4 Md€) en aidant au déploiement du haut débit et au développement des usages et contenus.

Quels sont les pôles que votre Commission a identifiés comme source de compétitivité pour la France ?

La France est un grand pays d'industrie et de savoir. Ses points forts sont bien connus : agriculture, santé, aéronautique, aérospatiale, automobile, ferroviaire etc.

Les propositions de la Commission visent à renforcer ces domaines où la France dispose d'avantages comparatifs, pour leur permettre de passer un cap technologique, en intégrant les technologies de demain : biotechnologies, matériaux, numérique, nanotechnologies… Il s'agit de répondre aux deux grands défis qui se posent : écologique et démographique.

Autre source de compétitivité potentielle, la ville durable.
Parce qu'elle concentre 80 % de la population française, la ville est le principal point d'application des politiques de développement durable dans leur dimension environnementale économique et sociale. Aussi la Commission s'est-elle attachée à encourager des projets urbains intégrés et innovants, permettant d'expérimenter les nouvelles technologies de l'habitat et de la mobilité durables, afin de construire en France un savoir-faire valorisable à grande échelle et exportable.

Bettina Laville, présidente du Comité de prospective et présidente d'honneur du Comité 21, associée du cabinet d'avocats Landwell et associés

Le développement durable a-t-il été pris en compte dans les recommandations formulées par la Commission ? Est-on allé au-delà des mesures strictement environnementales ?

Le développement durable va bénéficier, si le gouvernement suit nos recommandations, de plus qu'un coup de pouce. On finit par perdre la notion des chiffres avec cette valse de milliards mais il s'agira bien d'une dizaine de milliards injectés directement dans les secteurs de pointe de la croissance verte : les énergies décarbonées, les centres de recherche que nous décrivons comme des campus d'innovations technologiques, les programmes urbains portant sur le transport collectif décarbonné et le développement expérimental d'infrastructures de recharge électrique, les démonstrations et plateformes expérimentales, la mobilité durable et les véhicules du futur.

Nous avons également préconisé de consacrer des fonds à la rénovation thermique des logements sociaux les plus énergivores sur 2010 et 2015. Mais bien sûr, les innovations visant à la durabilité devront systématiquement être choisies dans la somme considérable allouée au programme d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation (16 milliards d'euros) ou au développement des PME innovantes (2 milliards d'euros), ainsi que dans le septième axe que nous avons flêché sur le financement de projets partenariaux publics-privés dans la recherche du logiciel d'usage et de contenu numérique.

Je me félicite personnellement que dans le domaine nucléaire (1 milliard d'euros sur les 35 préconisés), nous ayons identifié les activités de recherche dans le traitement des déchets radioactifs. D'habitude, cette question primordiale pour les générations futures n'est jamais traitée de façon prioritaire.

Nous avons également préconisé la création d'une agence pour les énergies renouvelables qui devrait être autonome et, bien entendu, indépendante du CEA.

Les mesures proposées peuvent-elles corriger les crises dans le sens que vous aviez souhaité au Comité de prospective du Comité 21, que vous présidez ?

Comme nous le disons dans l'introduction du rapport de la Commission, il y a deux façons de mal préparer l'avenir : accumuler les dettes pour financer les dépenses courantes et, peut être surtout, oublier d'investir dans les domaines moteurs. Ces temps de crises, nous l'avions dit au Comité 21, ne doivent pas être une charge de plus pour les générations futures et l'objectif de la possibilité de ces investissements est de conserver les chances de prospérité de celles-ci. C'est pour cela que nous avons éliminé toutes les opérations pharaoniques d'infrastructures et choisi les investissements de la connaissance et de la durabilité : 16 milliards pour la recherche et l'enseignement supérieur afin de maintenir notre pays dans la compétitivité mondiale du savoir, ce n'est pas rien … Nous avions fustigé dans le Comité de prospective la démesure et la rapacité. J'ai l'impression qu'au contraire, dans le travail de la Commission, nous avons privilégié la « mesure de l'homme du 21ème siècle » et retrouver le sens du long terme.

Néanmoins, il reste beaucoup de chemin à faire parmi les économistes pour les persuader que le développement durable est le seul chemin d'avenir, au contraire de la croissance dure. Dans la Commission, les débats ont été vifs à ce sujet.

Marion Guillou, présidente directrice générale de l'iNRA

La recherche figure parmi les thèmes prioritaires des conclusions du rapport. Quelles sont les grandes orientations préconisées et en quoi sont-elles innovantes ?

La recherche et les innovations d'une part, la formation, de l'autre, sont au centre de nos propositions. En effet, notre parti pris a été de privilégier des investissements pour l'avenir, des investissements créateurs de richesse, des investissements porteurs de transformations. D'où des propositions génériques pour valoriser nos découvertes en innovations créatrices de valeurs, d'où des propositions de nature à développer la connaissance dans les secteurs prioritaires de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation : santé, alimentation, environnement, énergie, numérique, d'où ces campus d'innovation à constituer sur les sujets où nous avons une avance internationale.

Comment va-t-on concilier urgence et recherche ?

Le grand emprunt n'est certainement pas là pour agir dans le court terme et l'urgence. Nous avons privilégié l'importance à l'urgence. La commission a ainsi souhaité retenir en priorité les investissements essentiels pour l'avenir de la planète et de notre développement national. D'où une insistance accordée à la « décarbonation » de l'économie, à travers les énergies renouvelables, le carbone issu des plantes pour la chimie et selon les degrés de maturité des questions, l'encouragement à des projets de recherche d'investigation ou à des démonstrateurs industriels.

Comment préparer la vie des générations futures dans une société de la connaissance, solidaire et ouverte ? Voilà notre fil rouge.

Edouard Philippe, adjoint au maire du Havre, conseiller général du Havre, directeur des affaires publiques d'AREVA

En quoi les collectivités locales sont –elles concernées par les préconisations du rapport ?

Les collectivités sont concernées même si les investissements préconisés dans le rapport seront réalisés par l'Etat. En effet, les actions retenues seront mises en œuvre à l'échelle des territoires. Les collectivités seront concernées par les secteurs d'investissement à plusieurs titres. Ainsi, un des axes du rapport consiste à préparer la ville de demain. Cela inclut le développement de transport collectif décarbonés, la lutte contre l'étalement urbain, la mise en place de réseaux intelligents, l'équipement en véhicules électriques, autant de projets innovants en lien direct avec les collectivités.

Par ailleurs, le rapport encourage la création de pôles d'excellence en enseignement supérieur et recherche de dimension et de réputation mondiale, et le développement de campus d'innovation technologique qui regroupent entreprises et établissements d'enseignement et de recherche.

Enfin, une des recommandations vise à élever la position de la France en matière de très haut débit.

Quel rôle seront-elles amenées à jouer si les orientations sont retenues (financier, gestion de projets) ?

Les collectivités, au même titre que les entreprises, pourront accompagner les projets. Elles peuvent intervenir financièrement car elles jouent ainsi un effet de levier significatif. Elles peuvent également jouer le rôle catalyseur de projets en fédérant les acteurs du territoire, dans le cas par exemple des projets en matière d'enseignement supérieur et de recherche, avec les opérateurs, de couverture de la France en très haut débit.

Contact : Christine Delhaye - delhaye@comite21.org

Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. 01 55 34 75 21 . Fax 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org
www.comite21.org
www.agenda21france.org